

## Billets rachetables à revenu éventuel avec barrière, série 567 (\$ CA), échéant le 8 février 2029, de BMO, liés à Advanced Micro Devices, Inc.



### Durée de 5 ans

sous réserve du remboursement par anticipation des billets par la Banque de Montréal



### Caractéristique de remboursement mensuel

\* après la 5<sup>e</sup> date d'observation



### Coupon éventuel versé mensuellement de 17,85 % par an



### Protection éventuelle à l'échéance de 20 %

## Points saillants du placement

Les billets offerts aux termes du supplément de fixation du prix sont des titres de créance non garantis émis par la Banque de Montréal.

L'objectif des billets est d'offrir aux investisseurs un flux de revenu au moyen de paiements de coupons potentiels périodiques, assortis d'une protection éventuelle en cas de baisse contre la perte de leur placement en capital découlant de tout rendement négatif supérieur au niveau barrière des actions ordinaires d'Advanced Micro Devices, Inc. pendant la durée des billets. **Le capital N'EST PAS entièrement protégé aux termes des billets.**

- **Coupon éventuel** : 1,4875 % par mois (soit 17,85 % par année), à condition que le niveau de clôture soit égal ou supérieur au niveau de paiement du coupon.
- **Niveau de paiement du coupon** : 80,00 % du niveau initial
- **Remboursement par anticipation** : remboursement par anticipation automatique au pair plus tout paiement de coupons final si le niveau de clôture est égal ou supérieur au niveau de remboursement par anticipation à une date d'observation du remboursement par anticipation. Les billets ne peuvent pas être automatiquement remboursés par anticipation avant la sixième date d'observation.
- **Niveau de remboursement par anticipation** : 105,00 % du niveau initial
- **Paiement minimal** : 1,00 \$ CA
- **Protection barrière** : 20,00 %
- **Participation à la baisse** : 100,00 %, en dessous du niveau barrière

### Portefeuille de référence

Actif de référence	Symbole
Actions ordinaires de Advanced Micro Devices, Inc.	AMD

Advanced Micro Devices, Inc. fabrique des produits et des dispositifs à semi-conducteurs. La société offre des produits tels que des microprocesseurs, des microprocesseurs intégrés, des jeux de puces, des produits graphiques, vidéos et multimédias, qu'elle fournit à des fonderies tierces, ainsi que des services d'assemblage, de test et d'emballage. Advanced Micro Devices, Inc. sert des clients partout dans le monde. Les titres de référence de Advanced Micro Devices, Inc. sont inscrits à la cote du Nasdaq - All Markets sous le symbole « AMD ». De l'information additionnelle sur Advanced Micro Devices, Inc. et ses titres de référence peut être consultée au [www.sec.gov/edgar](http://www.sec.gov/edgar), ou sur son site Web public au [www.amd.com](http://www.amd.com).

Le 17 janvier 2024, le rendement en dividendes de l'actif de référence était de 0,00 %. Un placement dans les billets ne constitue pas un placement direct ou indirect dans l'actif de référence. Vous n'avez pas droit aux dividendes ni aux distributions versés sur l'actif de référence.

### Renseignements supplémentaires

Code Fundserv	Offert jusqu'au	Date d'émission	Date d'échéance	Placement minimal	Commission de vente
JHN17699	5 février 2024	8 février 2024	8 février 2029	2 000,00 \$ CA	1,50 \$ CA

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada. Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable de base applicable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable de base applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.



Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller en placements.

[www.bmonotes.com](http://www.bmonotes.com)

## Renseignements supplémentaires sur le placement

<b>Émetteur</b>	Banque de Montréal
<b>Notes de l'émetteur</b>	Moody's : « Aa2 »; S&P : « A+ »; DBRS : « AA » (dépôts à long terme > 1 an)
<b>Actif de référence</b>	Actions ordinaires de Advanced Micro Devices, Inc. (symbole : AMD)
<b>Monnaie des billets</b>	Dollar canadien (\$ CA)
<b>Capital déclaré</b>	100,00 \$ CA par billet
<b>Placement minimal</b>	2 000,00 \$ CA (20 billets)
<b>Date d'émission</b>	Le ou vers le 8 février 2024
<b>Date d'évaluation finale</b>	Le 1 <sup>er</sup> février 2029, sous réserve d'un report si cette date n'est pas un jour de bourse ou si un événement perturbateur des marchés se produit.
<b>Date d'échéance</b>	Le 8 février 2029, sous réserve du fait que nous appelions les billets au remboursement par anticipation.
<b>Durée</b>	Environ cinq (5) ans
<b>Dates d'observation et de paiement</b>	Se reporter à la rubrique « Dates d'observation et de paiement » ci-dessous.
<b>Taux du coupon</b>	1,4875 % par mois (soit 17,85 % par année)
<b>Niveau de paiement du coupon</b>	80,00 % du niveau initial
<b>Paiements de coupons éventuels</b>	Si les billets n'ont pas été remboursés, à chaque date de paiement des coupons, deux scénarios sont possibles : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si le niveau de clôture à la date d'observation du coupon immédiatement précédente est égal ou supérieur au niveau de paiement du coupon, vous recevrez un paiement de coupons égal au capital déclaré multiplié par le taux du coupon.</li> <li>• Dans le cas contraire, vous ne recevrez pas de paiement à cette date de paiement des coupons.</li> </ul>
<b>Niveau de remboursement par anticipation</b>	105,00 % du niveau initial
<b>Remboursement par anticipation automatique</b>	Les billets seront remboursés par anticipation à une date de paiement relatif au remboursement par anticipation si, à la date d'observation du remboursement par anticipation correspondante, le niveau de clôture est égal ou supérieur au niveau de remboursement par anticipation. Dans le cadre d'un tel remboursement par anticipation, vous recevrez un paiement en espèces égal au capital déclaré, en plus de tout paiement de coupons éventuels final. Aucun autre paiement ne sera effectué après cette date de paiement relatif au remboursement par anticipation. Les billets ne peuvent pas être automatiquement remboursés par anticipation avant la sixième date d'observation.
<b>Niveau initial</b>	Le niveau de clôture à la date d'émission
<b>Niveau final</b>	Le niveau de clôture à la date d'évaluation finale

<b>Rendement de l'actif de référence</b>	À l'égard d'une date donnée, le rendement de l'actif de référence est déterminé selon la formule suivante : $= \frac{\text{niveau de clôture} - \text{niveau initial}}{\text{niveau initial}}$
<b>Rendement final de l'actif de référence</b>	Le rendement de l'actif de référence à la date d'évaluation finale
<b>Niveau barrière</b>	80,00 % du niveau initial
<b>Participation à la baisse</b>	100,00 %, en dessous du niveau barrière
<b>Événement barrière</b>	Surveillance à l'échéance uniquement
<b>Paiement à l'échéance</b>	Si les billets n'ont pas été remboursés par anticipation, à l'échéance, vous recevrez pour chaque billet que vous détenez alors, en plus de tout paiement des coupons éventuels final : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si le niveau final est égal ou supérieur au niveau barrière, un paiement à l'échéance égal à 100,00 \$ CA.</li> <li>• Si le niveau final est inférieur au niveau barrière, un paiement à l'échéance directement lié au rendement de l'actif de référence. Le paiement à l'échéance correspondra à la formule suivante, sous réserve d'un paiement minimal de 1,00 \$ CA : <math display="block">= 100,00 \\$ CA + (100,00 \\$ CA \times \text{rendement final de l'actif de référence})</math><b>Si les billets n'ont pas été remboursés par anticipation et que le niveau final est inférieur au niveau barrière, le paiement que vous recevez à l'échéance pourrait être considérablement inférieur au capital déclaré de vos billets et être aussi peu que 1,00 \$ CA.</b></li> </ul>
<b>Paiement minimal</b>	1,00 \$ CA
<b>Information fiscale additionnelle</b>	Pour de l'information sur les incidences fiscales fédérales canadiennes liées à un placement dans les billets, se reporter à la rubrique « Incidences fiscales – Certaines incidences fiscales fédérales canadiennes » du supplément relatif au produit visant les billets à revenu.  Pour de l'information sur l'admissibilité à des fins de placement des billets pour certains régimes enregistrés, se reporter à la rubrique « Admissibilité à des fins de placement » du supplément relatif au produit visant les billets à revenu.
<b>Code Fundserv</b>	JHN17699
<b>Monnaie</b>	Les billets sont libellés en dollars canadiens et tous les paiements devant être versés à l'égard des billets se feront en dollars canadiens. Même si les cours du titre de référence sont cotés en dollars américains, le fait qu'un billet fasse l'objet d'un remboursement ou non ou qu'un coupon soit payé ou non ainsi que le calcul du paiement à l'échéance seront déterminés en fonction du rendement de l'actif de référence à la date pertinente, sans égard aux fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien.
<b>Agent chargé des calculs</b>	BMO Marchés des capitaux
<b>Courtier</b>	BMO Nesbitt Burns Inc., un membre de notre groupe, et Raymond James Ltée, à titre de courtier indépendant

**Marché  
secondaire/frais de  
négociation anticipée**

Les billets ne seront inscrits à la cote d'aucune bourse. BMO Marchés des capitaux fera de son mieux dans une conjoncture de marché normale afin d'organiser un marché secondaire quotidien pour la vente des billets par l'intermédiaire du système de réception des ordres de Fundserv Inc., mais se réserve le droit de ne pas le faire à l'avenir, à son seul gré, sans vous en donner de préavis. Les demandes de vente doivent être faites au plus tard à 13 h (heure de Toronto, ou à toute autre heure fixée ultérieurement par nous ou par Fundserv) un jour ouvrable donné. Toute demande reçue après ce moment sera réputée envoyée et reçue le jour ouvrable suivant. La vente d'un billet Fundserv sera effectuée à un prix correspondant au cours acheteur du billet, déterminé par nous à notre seul gré.

La vente d'un billet à BMO Marchés des capitaux avant l'échéance peut être assujettie à des frais de négociation anticipée. Si vous vendez un billet dans les 180 premiers jours après la date d'émission, des frais de négociation anticipée correspondant à un pourcentage du prix de souscription établi de la façon suivante seront déduits du cours acheteur publié.

Si les billets sont vendus entre :	Frais de négociation anticipée :
0 et 60 jours	2,50 %
61 et 120 jours	1,65 %
121 et 180 jours	0,80 %
Par la suite	Néant

Se reporter à la rubrique « Mode de placement supplémentaire » du supplément de fixation du prix.

## Dates d'observation et de paiement

Date d'observation	Date d'observation du coupon*	Date d'observation du remboursement par anticipation*	Date de paiement des coupons/date de paiement relatif au remboursement par anticipation**
1	1 <sup>er</sup> mars 2024	s.o.	8 mars 2024 (non remboursable)
2	1 <sup>er</sup> avril 2024	s.o.	8 avril 2024 (non remboursable)
3	1 <sup>er</sup> mai 2024	s.o.	8 mai 2024 (non remboursable)
4	3 juin 2024	s.o.	10 juin 2024 (non remboursable)
5	28 juin 2024	s.o.	8 juillet 2024 (non remboursable)
6	31 juillet 2024	31 juillet 2024	8 août 2024
7	30 août 2024	30 août 2024	9 septembre 2024
8	1 <sup>er</sup> octobre 2024	1 <sup>er</sup> octobre 2024	8 octobre 2024
9	1 <sup>er</sup> novembre 2024	1 <sup>er</sup> novembre 2024	8 novembre 2024
10	2 décembre 2024	2 décembre 2024	9 décembre 2024
11	2 janvier 2025	2 janvier 2025	9 janvier 2025
12	3 février 2025	3 février 2025	10 février 2025
13	3 mars 2025	3 mars 2025	10 mars 2025
14	1 <sup>er</sup> avril 2025	1 <sup>er</sup> avril 2025	8 avril 2025
15	1 <sup>er</sup> mai 2025	1 <sup>er</sup> mai 2025	8 mai 2025
16	2 juin 2025	2 juin 2025	9 juin 2025
17	30 juin 2025	30 juin 2025	8 juillet 2025
18	31 juillet 2025	31 juillet 2025	8 août 2025
19	29 août 2025	29 août 2025	8 septembre 2025
20	1 <sup>er</sup> octobre 2025	1 <sup>er</sup> octobre 2025	8 octobre 2025
21	3 novembre 2025	3 novembre 2025	10 novembre 2025
22	1 <sup>er</sup> décembre 2025	1 <sup>er</sup> décembre 2025	8 décembre 2025
23	2 janvier 2026	2 janvier 2026	9 janvier 2026
24	2 février 2026	2 février 2026	9 février 2026
25	2 mars 2026	2 mars 2026	9 mars 2026
26	31 mars 2026	31 mars 2026	8 avril 2026
27	1 <sup>er</sup> mai 2026	1 <sup>er</sup> mai 2026	8 mai 2026
28	1 <sup>er</sup> juin 2026	1 <sup>er</sup> juin 2026	8 juin 2026
29	30 juin 2026	30 juin 2026	8 juillet 2026
30	31 juillet 2026	31 juillet 2026	10 août 2026
31	31 août 2026	31 août 2026	8 septembre 2026
32	1 <sup>er</sup> octobre 2026	1 <sup>er</sup> octobre 2026	8 octobre 2026
33	2 novembre 2026	2 novembre 2026	9 novembre 2026
34	1 <sup>er</sup> décembre 2026	1 <sup>er</sup> décembre 2026	8 décembre 2026
35	4 janvier 2027	4 janvier 2027	11 janvier 2027
36	1 <sup>er</sup> février 2027	1 <sup>er</sup> février 2027	8 février 2027
37	1 <sup>er</sup> mars 2027	1 <sup>er</sup> mars 2027	8 mars 2027
38	1 <sup>er</sup> avril 2027	1 <sup>er</sup> avril 2027	8 avril 2027
39	3 mai 2027	3 mai 2027	10 mai 2027
40	1 <sup>er</sup> juin 2027	1 <sup>er</sup> juin 2027	8 juin 2027
41	30 juin 2027	30 juin 2027	8 juillet 2027
42	30 juillet 2027	30 juillet 2027	9 août 2027
43	31 août 2027	31 août 2027	8 septembre 2027
44	1 <sup>er</sup> octobre 2027	1 <sup>er</sup> octobre 2027	8 octobre 2027

45	1 <sup>er</sup> novembre 2027	1 <sup>er</sup> novembre 2027	8 novembre 2027
46	1 <sup>er</sup> décembre 2027	1 <sup>er</sup> décembre 2027	8 décembre 2027
47	4 janvier 2028	4 janvier 2028	11 janvier 2028
48	1 <sup>er</sup> février 2028	1 <sup>er</sup> février 2028	8 février 2028
49	1 <sup>er</sup> mars 2028	1 <sup>er</sup> mars 2028	8 mars 2028
50	3 avril 2028	3 avril 2028	10 avril 2028
51	1 <sup>er</sup> mai 2028	1 <sup>er</sup> mai 2028	8 mai 2028
52	1 <sup>er</sup> juin 2028	1 <sup>er</sup> juin 2028	8 juin 2028
53	30 juin 2028	30 juin 2028	10 juillet 2028
54	31 juillet 2028	31 juillet 2028	8 août 2028
55	31 août 2028	31 août 2028	8 septembre 2028
56	29 septembre 2028	29 septembre 2028	10 octobre 2028
57	1 <sup>er</sup> novembre 2028	1 <sup>er</sup> novembre 2028	8 novembre 2028
58	1 <sup>er</sup> décembre 2028	1 <sup>er</sup> décembre 2028	8 décembre 2028
59	2 janvier 2029	2 janvier 2029	9 janvier 2029
60	1 <sup>er</sup> février 2029	1 <sup>er</sup> février 2029	8 février 2029

\* Si une date d'observation du coupon ou une date d'observation du remboursement par anticipation prévue n'est pas un jour de bourse pour quelque raison que ce soit, cette date sera alors le jour de bourse immédiatement précédent. De plus, ces dates peuvent également faire l'objet d'un report si un événement perturbateur des marchés se produit.

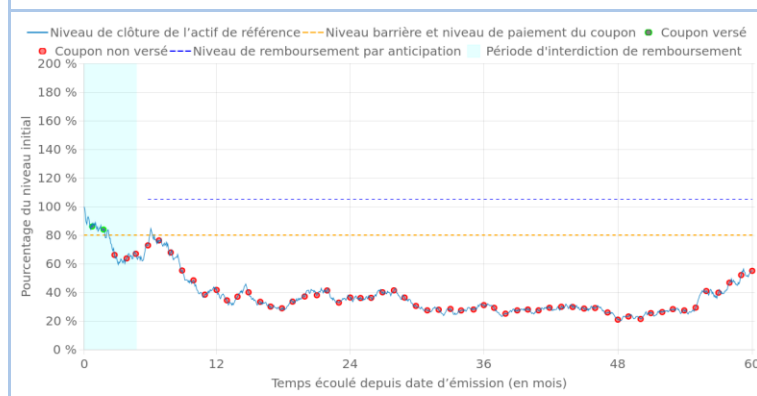
\*\* Chaque date de paiement des coupons et date de paiement relatif au remboursement par anticipation peut faire l'objet d'un report si cette date n'est pas un jour ouvrable ou si un événement perturbateur des marchés se produit.

## Caractéristiques des billets

Les exemples hypothétiques ci-après démontrent la façon dont le paiement que vous pouvez recevoir sera calculé et établi dans quatre scénarios différents. **Les niveaux de clôture hypothétiques utilisés dans ces exemples sont fournis aux fins d'illustration seulement et ne devraient d'aucune façon être interprétés comme des estimations ou des prévisions du rendement futur de l'actif de référence ou du rendement que vous pourriez réaliser sur les billets.** Tous les exemples hypothétiques supposent qu'aucun événement décrit à la rubrique « Certaines modalités supplémentaires pour les billets liés à une société de référence ou à un FNB de référence » du supplément relatif au produit visant les billets à revenu ne s'est produit pendant la durée. Pour faciliter l'analyse, les chiffres ci-dessous ont été arrondis.

Niveau barrière/niveau de paiement du coupon	Niveau de remboursement par anticipation
80 % du niveau initial	105 % du niveau initial

### Exemple 1 : Paiement à l'échéance (scénario négatif)



### Sommaire des flux de trésorerie de l'investisseur par billet

(1) Capital versé	100,00 \$ CA
(2) Total des coupons reçus	2,975 \$ CA
(3) Paiement à l'échéance reçu	55,00 \$ CA
(4) Total du montant reçu = (2) + (3)	57,975 \$ CA
(5) Rendement des billets (annualisé)	-10,32 %

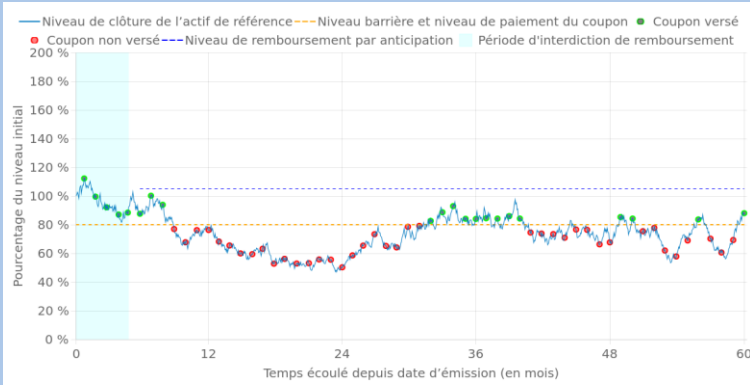
Dans cet exemple hypothétique, le niveau de clôture est inférieur au niveau de remboursement par anticipation à toutes les dates d'observation du remboursement par anticipation, de sorte que les billets ne sont pas remboursés par anticipation. De plus, il est supérieur au niveau de paiement du coupon à la première et à la deuxième dates d'observation du coupon et inférieur au niveau de paiement du coupon à toutes les autres; vous recevriez donc deux des paiements de coupons.

Enfin, le niveau final se situe à 55,00 % du niveau initial, ce qui est inférieur au niveau barrière; le rendement final de l'actif de référence est donc de -45,00 %. Par conséquent, vous recevriez un paiement à l'échéance de 55,00 \$ CA par billet ainsi que des coupons totalisant 2,975 \$ CA par billet pendant la durée des billets (ce qui correspond à une perte annuelle composée de 10,32 % sur les billets).

Dans cet exemple, le paiement à l'échéance est calculé de la manière suivante :

$$\begin{aligned}
 \text{Paiement à l'échéance} &= 100,00 \text{ \$ CA} + (100,00 \text{ \$ CA} \times \text{rendement final de l'actif de référence}) \\
 &= 100,00 \text{ \$ CA} + (100,00 \text{ \$ CA} \times -45,00 \%) \\
 &= 55,00 \text{ \$ CA}
 \end{aligned}$$

## Exemple 2 : Paiement à l'échéance (scénario neutre)



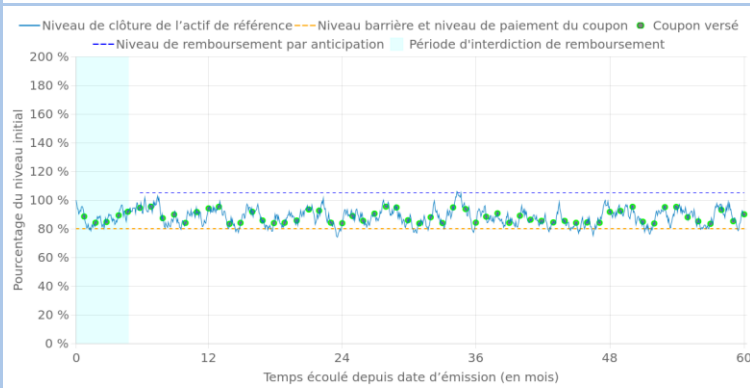
## Sommaire des flux de trésorerie de l'investisseur par billet

(1) Capital versé	100,00 \$ CA
(2) Total des coupons reçus	31,2375 \$ CA
(3) Paiement à l'échéance reçu	100,00 \$ CA
(4) Total du montant reçu = (2) + (3)	131,2375 \$ CA
(5) Rendement des billets (annualisé)	5,58 %

Dans cet exemple hypothétique, le niveau de clôture est inférieur au niveau de remboursement par anticipation à toutes les dates d'observation du remboursement par anticipation, de sorte que les billets ne sont pas remboursés par anticipation. De plus, il est supérieur au niveau de paiement du coupon à vingt et une des dates d'observation du coupon et inférieur au niveau de paiement du coupon à toutes les autres; vous recevriez donc vingt et un des paiements de coupons.

Enfin, le niveau final se situe à 88,00 % du niveau initial, ce qui est supérieur au niveau barrière; le rendement final de l'actif de référence est donc de -12,00 %. Par conséquent, vous recevriez un paiement à l'échéance égal au capital ainsi que des coupons totalisant 31,2375 \$ CA par billet pendant la durée des billets (ce qui correspond à un rendement annuel composé de 5,58 % sur les billets).

## Exemple 3 : Paiement à l'échéance (scénario positif)



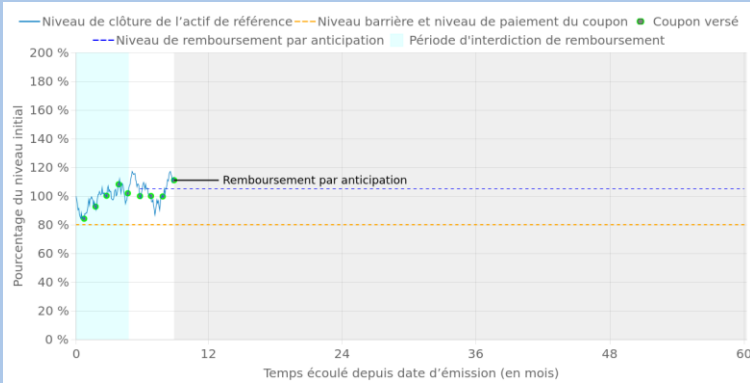
## Sommaire des flux de trésorerie de l'investisseur par billet

(1) Capital versé	100,00 \$ CA
(2) Total des coupons reçus	89,25 \$ CA
(3) Paiement à l'échéance reçu	100,00 \$ CA
(4) Total du montant reçu = (2) + (3)	189,25 \$ CA
(5) Rendement des billets (annualisé)	13,59 %

Dans cet exemple hypothétique, le niveau de clôture est inférieur au niveau de remboursement par anticipation à toutes les dates d'observation du remboursement par anticipation, de sorte que les billets ne sont pas remboursés par anticipation. De plus, il est supérieur au niveau de paiement du coupon à toutes les dates d'observation du coupon; vous recevriez donc tous les paiements de coupons.

Enfin, le niveau final se situe à 90,00 % du niveau initial, ce qui est supérieur au niveau barrière; le rendement final de l'actif de référence est donc de -10,00 %. Par conséquent, vous recevriez un paiement à l'échéance égal au capital ainsi que des coupons totalisant 89,25 \$ CA par billet pendant la durée des billets (ce qui correspond à un rendement annuel composé de 13,59 % sur les billets).

## Exemple 4 : Remboursement par anticipation automatique



## Sommaire des flux de trésorerie de l'investisseur par billet

<b>(1) Capital versé</b>	100,00 \$ CA
<b>(2) Total des coupons reçus</b>	13,3875 \$ CA
<b>(3) Paiement à l'échéance reçu (remboursement par anticipation)</b>	100,00 \$ CA
<b>(4) Total du montant reçu = (2) + (3)</b>	113,3875 \$ CA
<b>(5) Rendement des billets (annualisé)</b>	18,22 %

Dans cet exemple hypothétique, le niveau de clôture est inférieur au niveau de remboursement par anticipation à toutes les dates d'observation du remboursement par anticipation jusqu'à la neuvième date d'observation. Ceci entraîne le remboursement par anticipation des billets à la date de paiement relatif au remboursement par anticipation correspondant à la neuvième date d'observation. De plus, il est supérieur au niveau de paiement du coupon à neuf des dates d'observation du coupon; vous recevriez donc neuf des paiements de coupons avant le remboursement par anticipation des billets.

Enfin, le niveau de clôture se situe à 111,00 % du niveau initial, ce qui est supérieur au niveau de remboursement par anticipation; le rendement de l'actif de référence est donc de 11,00 % et les billets sont remboursés par anticipation pour un montant de 100,00 \$ CA. Par conséquent, vous recevriez un paiement à l'échéance égal au capital ainsi que des coupons totalisant 13,3875 \$ CA par billet pendant la durée des billets (ce qui correspond à un rendement annuel composé de 18,22 % sur les billets).

## Mise en garde

Le présent document devrait être lu conjointement avec le prospectus préalable de base simplifié de la Banque de Montréal daté du 25 mai 2023 (le « prospectus préalable de base »), le supplément de prospectus visant les billets à revenu daté du 25 mai 2023 (le « supplément relatif au produit visant les billets à revenu ») et le supplément de fixation du prix n° 623 daté du 29 janvier 2024 (le « supplément de fixation du prix »), dans chaque cas dans sa version modifiée ou complétée.

Les sommes qui vous sont versées dépendront du rendement de l'actif de référence. Les billets ne sont pas conçus comme solution de rechange à un placement dans des titres à revenu fixe ou des instruments du marché monétaire. La Banque de Montréal ne garantit pas que vous réaliserez un rendement sur votre placement en capital dans les billets ni que votre placement en capital vous sera remboursé à l'échéance, sous réserve du montant du paiement minimal de 1,00 \$ CA par billet. Les billets fournissent une protection éventuelle seulement, ce qui signifie que vous pourriez perdre une partie ou la quasi-totalité de votre placement en capital dans les billets si le niveau final de l'actif de référence est inférieur à 80,00 % du niveau initial à la date d'évaluation finale. Se reporter aux rubriques « Certains facteurs de risque » du prospectus préalable de base, « Facteurs de risque » du supplément relatif au produit visant les billets à revenu et « Facteurs de risque » du supplément de fixation du prix.

Les souscripteurs éventuels doivent examiner attentivement tous les renseignements présentés dans le supplément de fixation du prix, le supplément relatif au produit visant les billets à revenu et le prospectus préalable de base et, plus particulièrement, ils doivent évaluer les facteurs de risque figurant aux rubriques « Facteurs de risque » du supplément relatif au produit visant les billets à revenu et « Facteurs de risque » du supplément de fixation du prix.

BMO Nesbitt Burns Inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal. Par conséquent, la Banque de Montréal est un « émetteur relié » à BMO Nesbitt Burns Inc. aux termes du *Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs*. Se reporter aux rubriques « Mode de placement » du supplément relatif au produit visant les billets à revenu et « Mode de placement supplémentaire » du supplément de fixation du prix.

Les billets n'ont pas été ni ne seront notés. Une note n'est pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir des placements, et elle peut faire l'objet d'une révision ou d'un retrait à tout moment par l'agence de notation pertinente.

Les billets ne constitueront pas des dépôts qui sont assurés en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou de tout autre régime d'assurance-dépôts conçu pour assurer le paiement de la totalité ou d'une partie d'un dépôt en cas d'insolvabilité de l'institution financière ayant accepté le dépôt. Se reporter à la rubrique « Description des billets – Rang » du supplément relatif au produit visant les billets à revenu.

---

Le résumé ci-dessus est uniquement fourni à des fins d'information et ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat des billets. Le placement et la vente de billets peuvent être interdits ou restreints par les lois de certains territoires. Les billets peuvent être achetés uniquement là où il est légalement possible de les vendre et peuvent être vendus uniquement par des personnes autorisées à les vendre. À moins que le contexte n'indique le contraire, les termes qui ne sont pas définis aux présentes ont le sens qui leur est attribué dans le supplément de fixation du prix. Un exemplaire du supplément de fixation du prix, du supplément relatif au produit visant les billets à revenu et du prospectus préalable de base peut être obtenu à l'adresse suivante : [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

« BMO (le médaillon contenant le M souligné) », « BMO » et « BMO Marchés des capitaux » sont des marques de commerce déposées de la Banque de Montréal utilisées sous licence.